



# Communiqué de presse

05/21

Montreuil, le 18 janvier 2021.

## Après avoir touché le fond dans sa gestion de la crise Covid, la direction générale de Korian s'attaque à la CGT pour se déculpabiliser

Ils l'ont fait : en déposant plainte contre le délégué syndical central CGT de Korian, la direction bafoue et méprise les libertés syndicales, le droit d'expression et la liberté de la presse.

Ils n'ont pas apprécié l'émission du 18 novembre 2020 sur France 3 « Covid-19 : que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? » qui dénonçait leur impéritie dans la gestion calamiteuse de la crise de mars à juin 2020.

Dans cette émission étaient dénoncés tous les problèmes que la CGT a fait remonter depuis des mois sur les conditions de travail des salarié.es, le manque de matériel, la priorité à l'économie au détriment des salarié.e.s.

La directrice générale de Korian avait donné le fil conducteur à ses équipes en disant : « On ne va pas arrêter l'économie européenne pour ça... ».

« Complicité de diffamation publique envers un particulier » contre le délégué syndical central CGT Korian et l'équipe de l'émission de France 3, voilà leur seule réponse.

Rendez-vous le 11 mars 2021 à 13h30 pour l'audience de fixation devant la 17<sup>ème</sup> Chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris, sis Parvis du Tribunal de Paris, 75017.

**Syndicaliste, pas voyou ! En s'attaquant à un.e militant.e de la CGT, on s'attaque à toute la CGT !**